

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	199 195	173 017	26 178	9 496	16 682	175.66
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres						
	Total I	199 195	173 017	26 178	9 496	16 682	175.66
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	68		68	5	63	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	560		560	686	126	18.37
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	65 525		65 525	9 101	56 424	619.95
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	90 289		90 289	104 731	14 442	13.79
	Charges constatées d'avance (2)	9 237		9 237	8 968	270	3.01
	Total II	165 680		165 680	123 491	42 189	34.16
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	364 875	173 017	191 857	132 987	58 870	44.27

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	62 504		62 504			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité						
	Autres						
	Report à nouveau	32 309		12 751		45 061	353.38
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	10 599		45 061		55 659	123.52
	Situation nette (sous total)	40 793		30 195		10 599	35.10
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement	11 376		7 098		4 277	60.26
	Provisions réglementées						
	Total I	52 169		37 293		14 876	39.89
	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
PROVISIONS	Fonds dédiés						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	17 106		15 864		1 242	7.83
	Total III	17 106		15 864		1 242	7.83
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	34 486		17 864		16 622	93.05
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	23 407		19 915		3 492	17.54
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes			1 932		1 932	100.00
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance	64 689		40 119		24 570	61.24
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (V)	Total IV	122 583		79 830		42 753	53.56
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	191 857		132 987		58 870	44.27

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	35 054	31 247	3 807	12.18
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	1 573	3 008	1 434	47.69
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	60		60	
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	182 954	136 800	46 154	33.74
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	132 230	100 701	31 528	31.31
Total I	351 871	271 756	80 115	29.48
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	1 918	1 501	417	27.81
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	166 036	147 141	18 895	12.84
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	2 871	2 991	121	4.03
Salaires et traitements	133 096	136 149	3 053	2.24
Charges sociales	31 219	21 662	9 558	44.12
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 213	3 207	2 006	62.54
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	1 155	1 350	195	14.46
Total II	341 509	314 002	27 507	8.76
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	10 362	42 246	52 608	124.53

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 478	3 323	1 845	55.52
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	1 478	3 323	1 845	55.52
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	1 478	3 323	1 845	55.52
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	11 840	38 923	50 763	130.42
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital		354	354	100.00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V		354	354	100.00
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		3 054	3 054	100.00
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 242	3 438	2 196	63.89
Total VI	1 242	6 492	5 250	80.88
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	1 242	6 138	4 897	79.77
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	353 349	275 433	77 916	28.29
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	342 751	320 494	22 257	6.94
5. EXCEDENT OU DEFICIT	10 599	45 061	55 659	123.52

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions comptables générales ont été appliquées selon le principe de prudence et conformément aux hypothèses de base : continuité de l'activité et indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle du coût historique.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, ainsi que du règlement ANC n° 2014-03 modifié par le règlement ANC n° 2022-06 portant modernisation du Plan comptable général applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	21 207		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	45 437		17 066
Emballages récupérables et divers	110 656		4 828
TOTAL	177 301		21 894
TOTAL GENERAL	177 301		21 894

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers			21 207	21 207
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			62 504	62 504
Emballages récupérables et divers			115 484	115 484
TOTAL			199 195	199 195
TOTAL GENERAL			199 195	199 195

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers		21 207			21 207
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		39 094	3 715		42 809
Emballages récupérables et divers		107 504	1 498		109 002
TOTAL		167 805	5 213		173 017
TOTAL GENERAL		167 805	5 213		173 017
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	3 715				
Emballages récupérables et divers	1 498				
TOTAL	5 213				
TOTAL GENERAL	5 213				

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		9 237
Total		9 237
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		64 689
Total		64 689

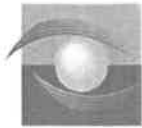
ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
La provision est estimée à 17105,98€ au 31 décembre 2025.



BONNEFOY
& ASSOCIÉS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

Association loi 1901

91 rue Aimé Ramond
11000 CARCASSONNE

Exercice clos le 31 Décembre 2025

Bonnefoy & Associés

SAS de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale
de Toulouse

RCS Toulouse 798 286 498

1 Rond-point de Flotis

31240 Saint Jean - France

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Association MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'association

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association de la MJC de Carcassonne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe « Changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Les participations reçues et à recevoir, des financeurs. Nous nous sommes assurés de leur réalité, et de leur correct rattachement à l'exercice, notamment par rapprochement avec les notifications émises.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les

Exercice clos le 31 12 2025

éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Jean, le 20 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

BONNEFOY & Associés

Signé par Alexis Lombry

Le 20 juin 2026

*Alexis Lombry*doc_LY3w
tx_aV4Y4Q02L6Xk

Associé